

REPOBLIKAN ' I MADAGASIKARA

Fitiavana-Tanindrazana-Fandrosoana

MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES HYDROCARBURES

DECRET N° 2022-297

Modifiant certaines dispositions du Décret n° 2004-669 du 29 juin 2004, modifié en dernier lieu par le Décret n° 2017-1141 du 05 décembre 2017, portant applications de la Loi 99-010 du 17 avril 1999, modifié par la Loi n° 2004-003 du 24 juin 2004 régissant le secteur pétrolier aval.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

[\(Cliquez-ici\)](#)